

Procès-verbal

de la session extraordinaire du
Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 21 novembre 2005 à 11h15 à la
salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle
sont présents :

- ◇ Monsieur Pierre Mireault, maire
- ◇ Monsieur Louis Thouin, district 1
- ◇ Monsieur Stéphane Breault, district 2
- ◇ Monsieur Manon Desnoyers, district 3
- ◇ Madame Céline Daigneault, district 4
- ◇ Monsieur Josée Bélanger, district 5
- ◇ Madame Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault.

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

Rituel du Conseil

Avis de convocation

~

Le secrétaire-trésorier/directeur général certifie que tous les membres du Conseil présents sur
le territoire de la Municipalité renonce à l'avis de convocation à cette session extraordinaire,
fait lecture de son certificat confirmant que ledit renonciation fait aussi lecture des sujets à
l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour

session extraordinaire du 21 novembre 2005

- Point 1) Ouverture de l'assemblée
- Point 2)
05-11X-394 Adoption de l'ordre du jour du 21 novembre 2005
- Point 3)
05-11X-395 Octroi du contrat de déneigement en faveur de Mailhot Excavation inc
- Point 4)
05-11X-396 Location d'un camion usagé International 199 de la compagnie de
Camions Lusicam Trans-Canada inc
- Point 5) Avis de motion pour l'adoption du Premier projet de règlement 654-05
afin de modifier le règlement numéro 377 afin de:
- 1) d'ajouter l'article 56.1 PUBLIQUE DE CLASSE E (SERVICE
COMMUNAUTAIRE)
 - 2) De modifier l'article 77 (dispositions particulières applicables à
chacune des zone) de la section IV du Chapitre 4 afin d'ajouter la
mention de l'article 56.1 à l'usage spécifiquement permis dans la
zone R1-88.

Point 6)
05-11X-397 Mandat au Comité Consultatif – demande de modification du règlement de zonage à l’égard des bâtiments accessoires

Point 7)
04-11X-398 Levée de l’assemblée extraordinaire du 21 novembre 2005



Point 1) Ouverture de l’assemblée

Point 2)
05-11X-394 Adoption de l’ordre du jour du 21 novembre 2005

Il est proposé par ;
 Appuyé par ;
 Et résolu :

Que l’ordre du jour de la présente session extraordinaire du 21 novembre 2005 est accepté
ADOPTÉE

Point 3)
05-11X-395 Octroi du contrat de déneigement en faveur de Mailhot Excavation inc

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assure le service de déneigement sur le territoire de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics a soumis un plan de travail avec des recommandations d’assurer l’entretien des chemins pendant l’hiver 2005-2006.

CONSIDÉRANT la réduction considérable de ressources humaines suite au départ de quatre (4) cols bleus.

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics a procédé à des appels d’offres pour l’entretien hivernal des chemins.

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4
 Appuyé par : Josée Bélanger, district 5
 Et résolu;

Que la Municipalité accorde un contrat d’entretien des chemins en faveur du plus bas soumissionnaire conforme; Mailhot Excavation inc au montant de 66,458.60\$ plus les taxes applicables.

Que la Municipalité accorde le contrat conditionnel à ce que soit signée une lettre d’entente à l’effet que la Municipalité peut modifier le parcours de l’entrepreneur sans pour autant augmenter le nombre de kilomètres d’entretien et ce sans frais supplémentaires pour la Municipalité.

Le vote

District	1	2	3	4	5	6	Maire
Pour	•		•	•	•	•	
Contre		•					

ADOPTÉE

Point 4)

05-11X-396 Location d'un camion usagé International 199 de la compagnie de Camions Lusicam Trans-Canada inc

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assure le service de déneigement sur le territoire de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a remis indéfiniment le camion 10 roues identifié comme étant le véhicule numéro 24-86.

CONSIDÉRANT QUE le remisage dudit véhicule réduit le nombre d'équipements disponibles pour l'entretien des chemins.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu ;

Que la Municipalité loue pour une période maximum de quatre (4) mois de la Compagnie de Camions Lusicam Trans-Canada inc., un camion usagé 1999 de la marque International, modèle 9200, avec saleuse au coût mensuel de 5,500\$ plus les taxes applicables.

QUE la Municipalité assure le dit véhicule à même la police d'assurance de la Municipalité
ADOPTÉE

Point 5)

Avis de motion pour l'adoption du Premier projet de règlement 654-05 afin de modifier le règlement numéro 377 afin de;

- 1) d'ajouter l'article 56.1 PUBLIQUE DE CLASSE E (SERVICE COMMUNAUTAIRE)
- 2) De modifier l'article 77 (dispositions particulières applicables à chacune des zone) de la section IV du Chapitre 4 afin d'ajouter la mention de l'article 56.1 à l'usage spécifiquement permis dans la zone R1-88.

Un avis de motion est donné par Céline Daigneault, district 4, afin qu'à une séance subséquente, le règlement 654-05 soit adopté afin de modifier le règlement 377 concernant :

- 3) d'ajouter l'article 56.1 PUBLIQUE DE CLASSE E (SERVICE COMMUNAUTAIRE)
- 4) De modifier l'article 77 (dispositions particulières applicables à chacune des zone) de la section IV du Chapitre 4 afin d'ajouter la mention de l'article 56.1 à l'usage spécifiquement permis dans la zone R1-88.

Point 6)

05-11X-397 Mandat au Comité Consultatif – demande de modification du règlement de zonage à l'égard des bâtiments accessoire.s

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est saisie d'une demande d'autorisation afin d'installer un bâtiment accessoire de type MEGA-DOME sur leur propriété.

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage ne permet pas ce genre de bâtiment.

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu;

Que la Municipalité mandate le Comité consultatif d'urbanisme à étudier la modification du règlement de Zonage afin de modifier l'article 82 du chapitre 5, section 1 partie 2 des

disposition applicables aux zones résidentielles, du règlement numéro 377 et permettre l'usage de ce type de bâtiment.

ADOPTÉE

Point 7)

05-11X-398 Levée de la session extraordinaire du 21 novembre 2005

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Il est proposé par ; Manon Dessnoyers, district 3

Appuyé par ; Josée Bélanger, district 5

Et résolu ;

QUE la présente session extraordinaire du 21 novembre 2005 est levée à 11h35.

ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Claude Arcoragi
Sec.-trés./d.g.